

à l'aise; ils craignent que je n'aborde la question de Richelieu-Verchères. Eh bien, oui, monsieur l'Orateur, c'est précisément de quoi je veux parler. Les Canadiens bien pensants ont été renversés par les événements survenus durant la campagne qui s'est terminée le 23 décembre dernier. L'intimidation, la brutalité, le banditisme ont fait leur hideuse apparition, tout particulièrement à Sorel, dans le comté en question. Ce qui s'est passé dans cette ville place au moins un Canadien dans la catégorie des gens qui ont fait des leurs en Pologne. L'un des partis en lisse s'est fait voler des listes d'électeurs ainsi que des listes de personnels de bureaux de scrutin. Des patrons ont eu recours à la dictature et à l'intimidation en disant à leurs employés qu'à moins de voter libéral ils devraient se contenter de croûtes après les élections. Il y a eu aussi manquement au devoir de la part de la police et des autorités provinciale et municipale. Une bande de chenapans à gages y a sûrement commis des actes de brutalité et autres méfaits.

Si l'on cherche maintenant les instigateurs de cette ignoble démonstration, les doutes se portent directement sur le parti libéral. C'est pourquoi j'attendais du premier ministre une enquête immédiate et approfondie dans cette affaire. Je soutiens qu'il doit encore à son parti de le laver de tout soupçon ou de condamner les coupables si une enquête jette le blâme sur l'organisation libérale ou une partie de ses membres.

Par son silence, le premier ministre a excusé tout ce qui s'est déroulé à Sorel et les gens bien pensants, d'un bout à l'autre du Canada, sentent qu'il leur doit, à eux comme au pays, de faire immédiatement une déclaration pour condamner, dans les termes les plus énergiques, le recours, dans une campagne électorale, à des procédés maintenant trop communs, chaque fois que les communistes sont en force. Mais, pour des motifs inexplicables, le premier ministre a gardé le silence.

Le premier ministre doit voir avec une douleur extrême la décadence certaine du parti libéral et s'attrister de ce qu'une partie de son organisation électorale ait eu recours à de telles bassesses dans le but de gagner une élection. Il est facile, en effet, de comprendre pourquoi le premier ministre ne voulait pas d'un deuxième Pontiac et pourquoi il a donné dans Québec des ordres en conséquence. Toutefois, la victoire de Richelieu-Verchères a été bien vide pour les libéraux. Au nom de tous les citoyens honnêtes du pays, je condamne les écarts et les actes de banditisme qu'on a commis à Sorel. De tels actes ne doivent plus entraver la liberté des

élections canadiennes et nous devons nous presser de les réprimer avant qu'ils ne s'implantent au pays.

Je soutiens que tout cela ne serait pas arrivé si le Gouvernement n'avait pas été somnolent ou si le parti libéral n'avait pas succombé à des tactiques communistes suscitées par l'influence d'individus qui savaient faire parler la voix de l'argent. Bien des gens croiront que le temps est passé où le public pouvait permettre aux partis politiques de ne pas dévoiler l'origine de leurs fonds, parce que c'est l'emploi de fonds considérables qui a été la cause de ce qui s'est produit. La population devrait exiger immédiatement l'adoption d'une loi qui obligerait chaque parti politique à dévoiler la source de ces finances. Les Albertains, par exemple, qui regardent les choses bien en face, se demandent comment un groupe relativement insignifiant, celui de la C.C.F., simplement en s'adjoignant les services de M. David Lewis et en envoyant son chef séjourner à New-York, a pu inonder le pays d'organiseurs et de propagande, y réussissant mieux que les partis dont elle s'était moqué jusqu'à ce moment-là pour avoir agi de la même façon.

M. McINNIS: Combien d'organiseurs sont à l'œuvre? Je n'en connais pas.

M. LOW: Si la C.C.F. n'a rien à dissimuler, je lui propose d'appuyer notre requête. Je suis également convaincu que le parti ministériel sera enchanté de faire cesser les rumeurs répandues un peu partout au pays et portant que l'état financier du parti libéral s'est amélioré grâce à d'alléchants contrats de guerre.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je tiens à remercier la Chambre de la bienveillance avec laquelle elle m'a écouté pendant une demi-heure. J'assure les honorables députés que s'ils désirent aller plus au fond des choses en caucus demain matin, je serai à leur disposition.

(Sur la motion de M. Brunelle, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très hon. M. Mackenzie King, la séance est levée à 10 heures et 30 minutes du soir.

### Le mardi 4 février 1947

La séance est ouverte à trois heures.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS DE MOTION DES DÉPUTÉS—PRÉSENCE AU FEUILLETON

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je soulève une question qui a trait aux privilèges des membres de la Chambre des communes.